



## ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de St-Martin soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- Mme et M. Ariane et François Forclaz, Rte de la Combette 7, 1969 Saint-Martin : construction d'un parking et Mme et M. Josiane et Rémy Forclaz, Rue de l'Eglise 10 : construction d'un appartement en résidence principale, par Darioly & Rossini SA, Rue Centrale 72, 1983 Evolène, l'ensemble en dérogation de la hauteur et de la distance à la limite de la zone, parcelle 3038, coord. 600'285/113'450, Rte de la Combette 9, 1969 St-Martin, zone faible densité I
- Mme et M. Florence et Arnaud Gaspoz, Rte du Grand Pra 15, 1969 Suen : construction d'une villa familiale en résidence principale, par le Bureau d'architecture Bernard Moix, Eglise 19, 1950 Sion, parcelle 3567, coord. 599'779/114'369, Rte du Cotar 2, 1969 Suen / St-Martin, zone faible densité I
- M. Yannick Jakob, Rte de la Roche 2, 1982 La Lurette/Euseigne : rénovation, isolation et remplacement de la couverture du toit, ajout de deux Velux et pose d'une isolation périphérique murale, parcelle 2680, coord. 600'140/112'065, zone faible densité I
- M. Ivan Rossier, Rue du Paradis 32, 1967 Bramois : remplacement de la couverture de son chalet par des tôles profilées, parcelle 2266, coord. 600'361/114'687, zone faible densité II, en dérogation de la zone réservée.

Les dossiers peuvent être consultés auprès du bureau du Chef technique durant les heures d'ouverture. Les observations ou les oppositions dûment motivées doivent être adressées, par écrit, en deux exemplaires, au Conseil municipal de St-Martin, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

St-Martin, le 23 avril 2021

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE**